

## INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT : CE QUE VOUS POUVEZ RAPPELER AU PATIENT



### Je peux vous accompagner<sup>1</sup>

En tant que pharmacien, j'ai parmi mes missions l'information et l'accompagnement du patient chronique. Selon vos besoins, je peux :

- **Vous aider à comprendre** votre maladie, vos traitements et les examens qui sont nécessaires à votre suivi ;
- **Vous informer et vous sensibiliser** au bon usage de votre ou vos médicaments (*modalités de prise, apprentissage des techniques particulières d'administration, etc.*) ;
- **Vous aider dans l'apprentissage de l'autosurveillance** de votre maladie et de ses traitements (*reconnaissance des signes d'alerte et conduite à tenir s'ils surviennent*) ;
- **Vous soutenir** tout au long de votre prise en charge.



### Comment utiliser un médicament biosimilaire ?

- Un médicament biosimilaire se présente sous la même forme que le médicament biologique de référence : seringue ou stylo<sup>2</sup>.
- Dans le cas de substitution d'un médicament de référence par un biosimilaire, il faut savoir que ce dernier est administré selon la même voie d'administration, à la même dose et à la même fréquence que le médicament de référence et est conservé de manière identique<sup>2</sup>.
- N'en soyez pas étonné, les dispositifs d'injection des médicaments biosimilaires peuvent différer d'un médicament biosimilaire à un autre<sup>3</sup>.



### Où s'informer ?

- **La notice contient les recommandations essentielles** sur la manière d'utiliser correctement le médicament<sup>4</sup>.
- **Vous pouvez retrouver cette notice** sur le site de l'Agence Européenne du Médicament (EMA) <https://www.ema.europa.eu/en><sup>4</sup>
- **Les informations sur les médicaments** sont disponibles sur la base de données publique des médicaments <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>